



Exécution de jugement prud'homal

Par **avenant**, le **27/04/2008** à **19:46**

Bonjour,

Mon ex-employeur a été condamné à me verser, avec le taux d'intérêt légal, des sommes pour rappel de salaires et pour indemnités de licenciement sans cause réelle et sérieuse. Ayant échelonné ses règlements, il vient de finir de payer les sommes, hors intérêt légal. Le problème concerne donc les intérêts.

Mon avocat a calculé les intérêts qui me sont dus (5200 euros selon lui) et a transmis ce décompte à l'avocat de l'employeur.

L'avocat de l'employeur répond qu'il n'est pas d'accord avec ce calcul (il évalue les intérêts à 3300 euros), soit 1900 euros de différence.

Suite à cette réponse, mon avocat me demande de lui faire part de mes observations !

Accepter ou pas la somme calculée par la partie adverse !

C'est étrange car je réclame ce qui m'est dû, ni plus, ni moins. Et savoir qui entre les deux avocats, a fait le bon calcul et qui se trompe dans ses calculs : je n'en sais absolument rien !

Je précise que mon avocat m'a facturé (et que j'ai déjà payé) le suivi de procédure d'exécution et qu'il n'a donc plus rien à gagner dans cette affaire.

Quel calcul dois-je accepter ? Quel calcul est le "bon" ? Qui doit assumer ses responsabilités ?

A qui puis-je demander un autre calcul ? (aux frais de qui ?)

Merci de votre aide.